

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

## Déclaration de la Délégation algérienne

**3<sup>ème</sup> session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme (OEIWG on TNC)**

**Du 23 au 27 octobre 2017**

**Genève, le 23 octobre 2017**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée par la Tunisie au nom du Groupe africain.

Ma délégation tient à féliciter M. Guillaume Jean-Sébastien Long pour son élection comme Président-Rapporteur du Groupe de travail, et saisit cette occasion pour lui exprimer son soutien et sa disposition à travailler avec lui pour une meilleure mise en œuvre du mandat du Groupe de travail. Ma délégation remercie également l'ancienne Présidente-rapporteuse, Son Excellence Mme Maria Fernanda Espinosa Garcés, pour la qualité du travail qu'elle a accompli pendant les deux premières sessions. L'Algérie souhaiterait la remercier du processus inclusif de consultation qu'elle avait mené et des efforts déployés dans le cadre de la première et la deuxième sessions qu'elle a présidées.

Selon cette même démarche constructive, il a été proposé à notre présente session un programme de travail équilibré et conforme aux dispositions de la Résolution 26/9 du Conseil, ainsi qu'aux propositions faites lors des deux précédentes sessions. Le programme de travail, tel qu'il est présenté reflète le contenu du « Document d'éléments pour le projet d'instrument juridiquement contraignant » préparé par le Président-rapporteur, et distribué aux États en septembre 2017 afin qu'ils aient suffisamment de temps pour y réagir. Il est contreproductif, que certains Etats exigent des conditions supplémentaires de participation à cette session qui n'est que le début d'un processus de négociations de fond et qui devrait se poursuivre conformément au mandat accordé au Groupe de travail par le CDH.

L'Algérie réitère son soutien au mandat du Groupe de travail, et considère que les activités des entreprises transnationales requièrent davantage d'encadrement juridique et institutionnel au niveau international afin de s'assurer qu'elles soient en conformité avec les normes universelles des droits de l'homme. Les activités de ces entreprises affectent de plusieurs façons la vie des personnes et des communautés. Ceci dit, il est indispensable, d'accorder des voies de recours adéquates aux victimes et assurer que les entreprises transnationales soient soumises à l'obligation de reddition de compte en cas de violations des droits de l'homme, quel que soit l'endroit où elles réalisent leurs activités.

L'Algérie soutient l'idée que les entreprises transnationales pourraient participer d'une manière plus constructive aux efforts de développement des sociétés, en adoptant des approches responsables qui tiennent en considération les aspects économiques mais également éthiques, sociaux et environnementaux. Et ce en collaboration avec les États et les autres parties prenantes. L'Algérie estime que l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant encadrant les activités des entreprises transnationales aura un effet important sur la promotion d'un équilibre entre la liberté d'entreprendre et les obligations qui incombent à l'État comme premier responsable du respect, de la protection et de la promotion des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels.

**Je vous remercie.**